Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 37 (1990)
Heft: 5

Artikel: Le déluge est arrivé vers minuit
Autor: Reinmann, Edouard
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-367933

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bilan de l'inondation catastrophique de 1987 dans le canton d'Uri

Le déluge est arrivé vers minuit

Les flots torrentiels qui ont inondé le canton d'Uri dans la nuit du 24 auf 25 août 1987 et ont par là même provoqué d'incalculables dommages, peuvent être considérés comme la catastrophe météorologique la plus dévastatrice de toute l'historiographie. L'eau a débordé sur toute la longueur de l'axe uranais, dans tous les bras de la Reuss et dans maints de ses affluents. Partout, il y a eu des digues détruites et des érosions latérales profondes. De grandes surfaces cultivées ont été submergées, de nombreux bâtiments endommagés, des routes et des ponts détruits, des tronçons entiers des lignes CFF et Furka-Oberalp lourdement endommagés. Comme par miracle, on n'a pas eu à déplorer de vies humaines.

Les précipitations qui devaient finalement conduire à la catastrophe ont commencé à tomber le 23 août vers midi, elles se sont renforcées durant la nuit suivante où il y a eu un violent orage et se sont poursuivies le 24 août. Pourtant ce jour-là ne laissait pas présager une évolution météorologique extraordinaire.

Le 24 août dans la soirée, vers 21 heures, les pluies atteignirent leur point culminant. C'est ainsi que la situation commença à s'aggraver. Mais à ce moment-là, on n'enregistra encore aucun dégât. A 22 h 45, le contrôle fluviométrique de Seedorf annonçait un débit de 384 m³/s, ce qui représente une crue de cinq ans. Par la suite les flots grossirent très vite. Des habitants effrayés s'adressèrent à la police et aux sapeurs-pompiers. Dès 23 heures, l'alarme est donnée et les pompiers sont sur le pied de guerre. C'est à peu près à ce moment que parviennent les premières annonces de dégâts. A 23 h 30, c'est l'Etat-major de conduite cantonal (EMC) qui est convoqué. A 23 h 40, le débit de la Reuss atteint 430 m³/s, ce qui représente une crue comme on en enregistre tous les dix ans.

Puis en quelques minutes, les événements se précipitent, la route est submergée, en amont de Husen, dans le Meiental; débordement de la rivière dans la vallée, sur la nationale 2 à Wassen; évacuation des biens (partielle) et du personnel d'une scierie à Wassen; la Reuss sort de son lit à Attinghausen; un ruisseau encombré d'alluvions déferle de l'ancienne route du Susten dans la vallée en direction de la croisée des routes du Gotthard et du Susten; le Torbrücke est submergé; la route de la Göscheneralp est emportée...! Telles sont quelques-unes des annonces qui parviennent en un laps de temps de 19 minutes, c'est à dire entre 23 h 41 et minuit, aux responsables de l'organisation de lutte contre la catastrophe et qui placent ceux-ci devant des problèmes presque insurmontables. Il leur

Edouard Reinmann

faut impérativement décider, donner l'alarme, fixer des priorités, changer de disposition, réévaluer la situation. Parmi la valse des événements de cette nuit, il convient de mentionner encore deux mesures prises par la police. A 00 h 05 tous les cols sont fermés et à 00 h 15 le tunnel du Gotthard l'est également.

L'aide afflue de partout

Durant la nuit de la catastrophe déjà, des unités militaires stationnées dans le canton d'Uri ont prêté spontanément assistance aux autorités. Par la suite, on a constitué un état-major militaire spécialement pour coordonner les travaux de la troupe. En tout, les militaires ont fourni 22047 journées/homme d'aide de catastrophe dans la période allant du 24 août au 8 octobre 1987.

Les organisations de protection civile furent mises sur pied. Des douze communes frappées par les intempéries, quatre engagèrent leur protection civile pour relever les pompiers le soir du premier jour et le deuxième jour. Au cours de la première semaine, les 12 communes firent intervenir des parties de leur protection civile pour accomplir diverses tâches.

Tout de suite après les nouvelles de midi diffusées par la radio DRS le 25 août 1987, divers cantons offrirent de mettre à disposition leurs formations de protection civile pour exécuter des travaux de déblayage. C'est ainsi que des membres de la protection civile des cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Schwyz, Obwald, Zoug, Schaffhouse, Saint-Gall et Argovie, ainsi que des organisations d'établissement des PTT et des CFF purent entrer en action. Il convient de relever que les unités extracantonales de protection civile n'ont pas prêté assistance en application de l'article 4 de la loi sur la protection civile, mais ont déplacé dans le canton d'Uri les exercices qu'elles avaient prévu d'accomplir dans leur propres centres communaux. Durant la période du 25 août au 30 octobre 1987, des personnes astreintes à servir dans la protection civile ont totalisé des engagements représentant 11000 jours/homme de service dans le canton d'Uri. A cela se sont ajoutés encore en 1988, 8000 jours/homme.

Dans toutes les communes touchées par les intempéries, les sapeurs-pompiers, en tant que secouristes de la première heure, qui ne pouvaient d'ailleurs compter que sur eux-mêmes, à tout le moins au début du sinistre, ont accompli 1500 jours/homme de travail. Il convient de relever que lors des interventions des sapeurs-pompiers, l'organisation bien rôdée a fonctionné pleinement et même les relèves entre les pompiers et la protection civile se sont déroulées sans perturber les travaux.

Dans les jours qui suivirent la catastrophe, de nombreux sauveteurs bénévoles venant du canton d'Uri et de toute la Suisse ont fourni une aide précieuse. C'est ainsi que leur travail a représenté 5600 jours/homme en 1987 et environ 8000 en 1988.

Et les enseignements à tirer?

Aujourd'hui, près de trois ans après la catastrophe, les blessures sont cicatrisées. Mais personne ne peut prédire si et quand pourrait arriver une nouvelle catastrophe de cette ampleur. L'Etat-major de conduite civile du canton d'Uri a fait une analyse approfondie du déroulement de la catastrophe et du dispositif d'engagement. Il en a recherché les points faibles. Maintes études sont encore en cours. Chacune des sections de l'Etat-major (police et transmissions, secours et sauvetage, service sanitaire, santé publique, aumônerie, services techniques, intendance, environnement) rassemble ses expériences dans un rapport et propose des mesures. Il sera nécessaire de procéder à des améliorations dans le secteur du matériel et dans le réseau des liaisons. D'autres problèmes devront être réglés, s'agissant de l'évacuation des ordures, du système d'eau de secours et de la mise en sécurité du matériel de documentation.

Mais les préoccupations principales concernent la poursuite des travaux d'endiguement en vue de protéger les localités, les maisons et les cultures contre les flots. Le rapport de l'Etat-major de conduite ne manque pas cependant d'insister sur le point suivant: à côté des considérations techniques exprimées par les spécialistes, il faut que chaque citoyen se soucie constamment de savoir jusqu'où il veut et il peut intervenir dans le processus de la nature. ▲

(Photos: Gamma Druck, Altdorf)

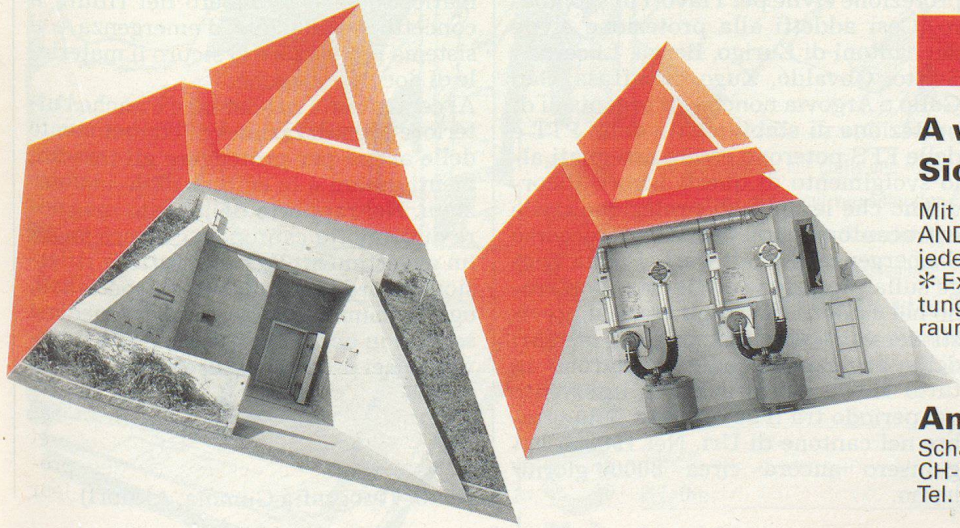

Andair AG

A wie Andair.
Sicher, einfach und robust.

Mit dem Schutzraum-Geräteprogramm von ANDAIR ist die Belüftung von Schutzräumen jeder Grösse sichergestellt.
* Explosions-Schutzventile * AC-Filter * Belüftungsaggregate * Dieselkühlgeräte * Schutzraumabschlüsse * Sanitär-Zubehör

Andair AG
Schaubenstrasse 4
CH-8450 Andelfingen
Tel. 052 41 18 36

Andair SA
Ch. Valmont 240
CH-1260 Nyon
Tél. 022 61 46 76